

**ANNEXE A L'ARRETE MUNICIPAL ADM 2021-01 EXTENSION DU PERIMETRE D'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE –
DETERMINATION DE ZONES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

La zone matérialisée en [REDACTED] sur la présente image, correspondant à la zone où le port du masque est rendu obligatoire par le présent arrêté municipal



Le 22 janvier 2021



Le Maire

Serge BRUNEL